

d'entreprise du comté. J'en ai déjà envoyé une copie au ministre. En voici le texte:

Vu le coût élevé d'achat et d'entretien d'un véhicule approprié pour la livraison du courrier dans les régions rurales, les courriers d'entreprise du comté d'Elgin estiment qu'on devrait leur verser au moins \$75 par mille de parcours par année afin qu'ils puissent réaliser un bénéfice suffisant pour leur travail après avoir acquitté leurs dépenses élevées.

Nous vous demandons donc respectueusement de porter la question à l'attention des autorités compétentes en vue de faire relever à ce chiffre minimum la rémunération accordée à l'égard de nos services.

Monsieur le président, à mon avis les courriers d'entreprise partout au Canada rendent d'excellents services dans la livraison du courrier. Ils sont un peu comme les gens du théâtre qui tiennent à ce que le spectacle ait lieu coûte que coûte. Ces facteurs livrent le courrier à la campagne qu'il pleuve, qu'il grêle ou qu'il neige, car ils estiment qu'il est de leur devoir de livrer le courrier.

Je me rappelle qu'un hiver nous avons eu une très forte tempête de neige qui a duré plusieurs semaines; il était très difficile de livrer le courrier. Je connais un homme qui a livré son courrier à pied, sept jours de suite dans la neige profonde en parcourant 24 milles.

J'estime qu'on devrait avoir certains égards pour ces gens. S'ils faisaient partie du service civil, ils auraient déjà obtenu un relèvement de salaire. Le ministre dira sans doute qu'ils livrent le courrier en vertu d'un contrat et que s'ils ne sont pas satisfaits du prix qu'ils touchent, ils n'ont qu'à abandonner le contrat et à présenter une nouvelle soumission. Cela ne semble pas très équitable vu que bien de ces entrepreneurs ont eu ces contrats durant de longues périodes et hésitent à y renoncer. Voilà pourquoi ils continuent et travaillent parfois à perte.

Je voudrais soumettre au ministre quelques propositions dont m'a saisi un courrier d'entreprise. D'abord, on devrait uniformiser les parcours, les rendre plus longs. La longueur actuelle des circuits est fondée sur les normes remontant à l'époque des voitures hippomobiles. Puis on propose que la livraison du courrier dans les campagnes soit considérée comme une profession, non comme un emploi accessoire. Il est proposé qu'on établisse les barèmes de traitement avec une certaine souplesse afin de pourvoir à la diversité des conditions suivant les régions. Les entrepreneurs de plus de 65 ans devraient toucher une pension proportionnée à l'échelle actuelle de leurs contrats.

Avec le député d'Oxford, j'estime que les fonctionnaires ayant une longue période de service dans un bureau de poste ont droit à des pensions. Quand il y a fusion de trajets,

le courrier d'entreprise le plus ancien devrait avoir la faculté de prendre le nouveau parcours. On devrait établir un régime de pension pour les autres et prévoir des vacances avec paie, des prestations de maladie, une assurance-groupe, etc.

Sous le régime actuel, aucun parcours ne fait ses frais, aucun ne permet le genre d'équipement auquel le public peut s'attendre de la part du courrier, sans parler de la fierté du courrier. Il lui faut donc consacrer tout son temps à toutes sortes de travaux, laisser faire le parcours par un autre membre de la famille pendant qu'il cherche un emploi plus rémunérateur. Je demande au ministre et au ministère d'examiner sérieusement ces propositions. Il n'est que juste pour nos courriers d'entreprise et ceux qui transportent le courrier en vertu d'un contrat de recevoir la même considération qui a été accordée récemment aux membres du service administratif.

M. Montgomery: Il y a deux questions que je désire aborder, dont une peut être soulevée à propos du crédit à l'étude. Je parlerai de l'autre plus tard. Je viens de recevoir une lettre dans laquelle on demande pourquoi le bureau de poste de Debec, dans le comté de Victoria, a été démenagé de la rue principale dans un autre quartier commercial.

L'hon. M. Lapointe: Je m'efforcerai d'obtenir le renseignement avant que l'étude des crédits soit terminée.

Mme Fairclough: En mars de cette année, j'ai inscrit plusieurs questions au *Feuilleton* et j'y ai obtenu des réponses. J'ai posé ces questions à cause de la réduction de la livraison postale dans les villes, qui est passée de deux à une. Le courrier en provenance de l'Est et de l'Ouest arrive à Toronto à sept ou huit heures du matin, mais le courrier à destination d'Hamilton n'arrive dans cette ville qu'après que la première livraison a commencé. Par suite, beaucoup de courrier commercial est 24 heures en retard, car bien des établissements commerciaux n'ont encore qu'une livraison par jour. J'ai donc demandé à certaines de ces sociétés quelle méthode elles avaient adoptée pour obtenir leur courrier et j'ai constaté qu'un certain nombre n'avaient pu louer de case postale au bureau de poste principal et qu'elles avaient donc adopté la pratique de faire recueillir leur courrier par le personnel des Postes, et de le chercher au guichet des facteurs. Je ne veux pas dire le guichet de la poste restante, qui est dans un autre endroit du bureau de poste.

On m'a dit qu'il y avait au bureau de poste principal de Montréal, 774 cases postales, dont 473 sont louées, ce qui en laisse 301 de